



**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
MULHOUSE ALSACE AGGLOMÉRATION**
Sous la présidence de Fabian JORDAN
Président

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION
Séance du 15 avril 2024

80 élus présents (104 en exercice, 13 procurations)

M. Jean-Luc SCHILDKNECHT est désigné secrétaire de séance.

**ASSOCIATION SEMAPHORE MULHOUSE SUD ALSACE : ATTRIBUTION DE
LA SUBVENTION 2024 POUR LES DISPOSITIFS BOUSSOLE DES JEUNES et
LOJ'TOÏT (522/7.5.6/2290C)**

Sémaphore Mulhouse Sud Alsace porte deux dispositifs visant à lever les freins à l'accès à la formation et à l'emploi des jeunes :

- la **Boussole des jeunes** qui vise à favoriser la **mise en relation entre les jeunes et les structures du territoire** déployant pour eux des offres de services sur les thématiques de **l'emploi/formation et du logement**, et qui vise également à réduire le non recours aux services existants.
- la plateforme **LOJ'Toît** dont la vocation est d'informer et d'accompagner les jeunes dans leurs démarches **d'accès au logement** dans le cadre de **mobilité liée à la formation** (stage, apprentissage...) ou **à l'emploi**.

1. LA BOUSSOLE DES JEUNES est un outil numérique développé par le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse, à l'attention des jeunes de 15 à 30 ans et accessible depuis tout objet connecté. Il recense de manière thématique, les offres de services d'un territoire.

SÉMAPHORE est animateur de cet outil sur le Haut-Rhin et a développé les thématiques emploi, formation, logement, santé/bien-être et mobilité internationale. Les jeunes y trouvent donc les structures qui peuvent répondre à leur besoin dans ces domaines et être recontactés.

Cet outil permet d'aller vers tous les jeunes, et plus particulièrement ceux qui sont éloignés géographiquement des offres de services, mais également vers ceux qu'on appelle "invisibles" et qui n'ont pas recours aux offres disponibles par méconnaissance. Outre le service rendu aux jeunes, c'est un outil pertinent en

matière de mobilisation et de connaissance du réseau partenarial. En effet, les structures membres de la Boussole ont accès au Back Office et donc à l'intégralité des offres des partenaires. Cela permet une meilleure connaissance des partenaires du territoire et de leurs offres de services, et une meilleure synergie et cohérence des actions d'orientation ou réorientation du public.

Les cofinanceurs actuels sont l'Etat, le FSE, la CAF et l'ANCT.

En 2023 ont été enregistrées : 1 373 recherches, 415 demandes déposées et 1 341 jeunes ont été rencontrés lors de 62 événements sur le terrain.

La boussole des jeunes compte 84 partenaires.

2. LA PLATEFORME LOJ'Toît est une plateforme qui vise à favoriser les mobilités des jeunes liées à la formation et à l'accès à l'emploi, en les soutenant dans leurs démarches d'accès au logement, qui reste trop souvent un frein à ces mobilités. La plateforme fait partie d'un réseau développé dans la Région Grand Est visant à faciliter l'accès au logement des jeunes en mobilité sur le territoire régional.

La cible est constituée plus particulièrement des jeunes étudiants, stagiaires de la formation professionnelle, alternants, qui sont en recherche de logements pour des durées plus ou moins longues selon leur situation (nécessité d'avoir deux logements pour des apprentis lorsque les lieux de formation et d'emploi sont à distance, étudiants dans le cadre de stage de durées variables, opportunités de formation dans d'autres villes ou région...). Les jeunes accédant à un premier emploi sont aussi visés par cette action.

Les objectifs de l'action sont les suivants :

- rencontrer les jeunes individuellement ou collectivement afin de collecter leurs besoins, de les informer, notamment sur les possibilités de logement, l'accès aux droits, les devoirs, le budget, le bail, l'état des lieux, visite d'Eco Logis, sensibilisation aux maîtrises d'énergie...
- les accompagner individuellement dans la recherche d'un logement, dans les démarches liées à l'accès aux droits...
- mettre en œuvre des solutions alternatives de logement : logement intergénérationnel, colocations, mobilisations de solutions de logements vacants (maisons de retraite, internats...).

En 2023, 216 jeunes ont été accompagnés lors de 154 rendez-vous en présentiel.

85 dossiers clôturés (70 baux signés, 6 relogements d'urgence, 8 logements en Foyers de Jeunes Travailleurs ou résidence sociale, 1 logement en CROUS).

569 jeunes ont participé à des ateliers collectifs dans le cadre de la plateforme Loj'toît :

- 368 jeunes ont participé à une information collective sur le logement (différents types de logements, aides existantes, dispositif Loj'Toît, différents bailleurs sur la M2A ...),
- 77 jeunes ont participé à un atelier « faire ses produits ménagers soi-même »,
- 11 jeunes ont visité l'appartement pédagogique de Saint Louis (FACE Alsace),
- 81 jeunes ont découvert le jeu DILEMME pour apprendre à gérer leur budget de façon ludique,
- 20 jeunes ont été initiés aux démarches en ligne pour faire des demandes d'APL ou des recherches de logement + inscription Jeun 'est,
- 12 jeunes ont participé à l'échappée game nutrition Vigor et Vitalitas.

Les crédits nécessaires au versement de la contribution sont inscrits au budget primitif 2024

Chapitre 65 - article 65748 – fonction 61

Service gestionnaire et utilisateur 522

Ligne de crédit n° 26207

Compte-tenu de l'utilité de ces deux outils dont l'efficacité a été démontrée en 2023, il est proposé de les soutenir sur le même niveau en 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération :

- décide le versement d'une subvention de 20 000 € à l'Association Sémaphore Mulhouse Sud Alsace, identique à celle de 2023, pour le financement des deux outils,
- autorise le Président ou son représentant à signer toutes les pièces contractuelles nécessaires.

PJ : Convention

Ne prennent pas part au vote (11) : Francine AGUDO-PEREZ, Rachel BAECHTEL, Marie HOTTINGER, Pierrette KEMPF, Alain LECONTE, Pierre LOGEL, Anne-Catherine LUTOLF-CAMORALI, Josiane MEHLEN, Véronique MEYER, Christophe TORANELLI et Alain SCHIRCK.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le secrétaire de séance



Jean-Luc SCHILDKNECHT

Le Président



Fabian JORDAN

CONVENTION 2024

Entre

Mulhouse Alsace Agglomération, représentée par son Président, Monsieur Fabian JORDAN, agissant en exécution d'une délibération du Conseil d'Agglomération en date 15 Avril 2024, désignée sous le terme « m2A »,

D'une part,

Et

L'association SEMAPHORE Mulhouse Sud Alsace, représentée par sa Présidente, Madame Josiane MEHLEN, désignée sous le terme « SEMAPHORE »

D'autre part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

PREAMBULE

Sémaphore MSA fait l'objet d'une convention avec m2A à hauteur de 554 089 € pour ses missions en faveur de l'emploi et contre le chômage.

En complément de ses missions courantes, Sémaphore MSA pilote deux actions spécifiques visant à lever les freins à l'accès à la formation et à l'emploi des jeunes en agissant en particulier sur les leviers « logement » et « mobilité ».

Il s'agit de la boussole des jeunes et de l'action Loj'toît.

La présente convention est établie dans le but de préciser les modalités de collaboration et d'actions entre m2A et SEMAPHORE sur ces deux actions.

Article 1 – Objectifs des deux actions

La Boussole des jeunes vise à favoriser la mise en relation entre les jeunes et les structures du territoire déployant pour eux des offres de services sur les thématiques de l'emploi/formation, du logement, de la santé et du bien-être et de la mobilité internationale et transfrontalière.

La Plateforme LOJ'Toît dont la vocation est d'informer et d'accompagner les jeunes dans leurs démarches d'accès au logement dans le cadre de mobilité liée à la formation (stage, apprentissage...) ou à l'emploi.

Article 2 – Montant de la subvention

Pour permettre à SEMAPHORE de continuer à développer ces deux actions, m2A lui octroie une subvention de 20 000€.

L'utilisation de la subvention à des fins autres que celles définies par la présente convention entraînera l'annulation et le remboursement de la subvention accordée.

Article 3 - Evaluation

SEMAPHORE établira un bilan de ces deux projets qui sera adressé à m2A.

SEMAPHORE s'engage à faciliter, à tout moment, le contrôle par m2A des objectifs énumérés à l'article 1, notamment l'accès à toutes les pièces justificatives des dépenses et à tous autres documents dont la production serait jugée utile.

Article 4 – Engagements de SEMAPHORE

SEMAPHORE indiquera dans les présentations et documents à destination du public, sous forme matérialisée ou numérique, qu'elle bénéficie du soutien de m2A.

Article 5 – Durée

La présente convention est conclue pour l'année 2024.

Si l'une des parties souhaite y mettre fin, elle devra avertir l'autre partie trois mois avant l'expiration de la période annuelle en cours par lettre recommandée avec accusé de réception.

Les modalités de remboursement de la fraction de subvention non utilisée seront fixées d'un commun accord entre les parties, à défaut d'accord, à dire d'expert.

Etabli en deux exemplaires originaux

Fait à Mulhouse, le

Pour l'Association SEMAPHORE
La Présidente

Pour Mulhouse Alsace Agglomération
Le Président

Josiane MEHLEN

Fabian JORDAN